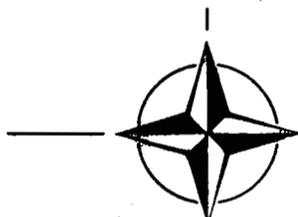


OTAN



NATO

FILE  
10-3-22

DIVISION DE L'INFORMATION | INFORMATION DIVISION

PALAIS DE CHAILLOT, PARIS XVI

TÉLÉPHONE : KLÉBER 50-20

COMMUNIQUE DE PRESSE (60)1

NE PAS PUBLIER OU RADIODIFFUSER

AVANT 23h59 le jeudi 21 janvier 1960

REGISTRY

AVION PATROUILLEUR MARITIME DE L'OTAN

Au titre de leur programme d'Aide mutuelle et en vue de répondre à un programme militaire de l'OTAN, les Etats-Unis ont fourni à de nombreux pays européens des avions P2V Neptune destinés à assurer les missions de reconnaissance en haute mer et de lutte anti-sous-marine.

Pour remplacer cet appareil tout en répondant à ce programme, plusieurs pays de l'OTAN ont décidé d'unir leurs efforts en vue de produire un avion patrouilleur maritime. A cet effet, un Groupe d'experts représentant les gouvernements intéressés s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 1958 sous l'égide du Comité d'armements de l'OTAN en vue d'établir les spécifications techniques de ce nouvel avion et d'étudier les avant-projets soumis par les firmes de divers pays. Le choix s'est porté sur le Bréguet 1150 proposé par la "Société Anonyme des Ateliers d'Aviation Louis Bréguet".

La responsabilité de l'exécution du programme et son financement seront assumés conjointement par les cinq gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, du Royaume de Belgique, de la République Française, du Royaume des Pays-Bas et des Etats-Unis d'Amérique - sous l'égide, en ce qui concerne ce dernier, du "Mutual Weapons Development Programme". Pour l'exécution du projet, ces gouvernements ont délégué leurs pouvoirs à un Comité directeur, l'exécution des travaux étant placée sous l'autorité directe de la Direction Technique et Industrielle de l'Aéronautique française.

Cette réalisation, tant au stade du prototype qu'à celui de la série, s'effectuera dans le cadre d'un accord suivant lequel la Société Bréguet a formé un consortium avec les Sociétés Dornier en Allemagne, ABAP en Belgique, Fokker aux Pays-Bas, et Sud-Aviation en France. En ce qui concerne les prototypes, les moteurs seront fournis par la firme britannique Rolls Royce, et une grande partie des équipements électroniques seront fournis par l'industrie américaine. En ce qui concerne la production en série, des accords plus larges sont à l'étude pour les moteurs et les équipements comme pour la cellule.

L'avion, nommé Atlantic, est un appareil terrestre à voilure mi-base équipé de deux turbopropulseurs Rolls Royce Tyne 20, développant une puissance équivalente dépassant 6.000 CV chacun.

Les principales caractéristiques de l'avion sont les suivantes :

- Envergure ..... 37,80 m.
- Longueur ..... 27,25 m.
- Hauteur ..... 10,80 m.
- Surface ..... 120,34 m<sup>2</sup>
- Poids total ..... 39.000 kg.

L'Atlantic est doté de l'équipement et des moyens opérationnels les plus perfectionnés et constituera un des éléments essentiels de la défense anti-sous-marine des nations alliées.

La construction des prototypes se poursuit de manière très satisfaisante. Tous les pays intéressés de l'OTAN seront ~~soit~~ ~~peu~~ ~~invités~~ ~~à~~ ~~faire~~ ~~connaître~~ ~~leurs~~ ~~vues~~ ~~quant~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~mesure~~ ~~dans~~ laquelle ils entendent adopter cet avion, de manière à permettre le démarrage de la production de série.

Le lancement de ce programme constitue une nouvelle application des décisions prises en 1957 par les Chefs de Gouvernements en vue de développer la coopération en matière de recherches, de mise au point et de production d'armes nouvelles. Il donne également la preuve de l'appui apporté à cet égard tant par les Pouvoirs Publics que par l'industrie.